

L'émigration des femmes mauriciennes en milieu rural français.

Martyne Perrot

► **To cite this version:**

Martyne Perrot. L'émigration des femmes mauriciennes en milieu rural français.. Annuaire des pays de l'océan indien, 1980, VII, pp.247-255. <halshs-00376626>

HAL Id: halshs-00376626

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00376626>

Submitted on 18 Apr 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ANNUAIRE DES PAYS
DE L'OCEAN INDIEN
1980

Martyne PERROT

**L'EMIGRATION DES FEMMES MAURICIENNES
EN MILIEU RURAL FRANÇAIS.
STRATEGIE MIGRATOIRE
CONTRE STRATEGIE MATRIMONIALE**

**L'ÉMIGRATION DES FEMMES MAURICIENNES
EN MILIEU RURAL FRANÇAIS.
STRATÉGIE MIGRATOIRE CONTRE STRATÉGIE MATRIMONIALE**

par Martyne PERROT (*)

Depuis 1969, l'aire matrimoniale de certaines régions rurales françaises a pris une extension géographique inattendue. La Haute-Lozère, le Finistère, le Tarn où le taux de célibataires chez les agriculteurs de plus de 35 ans atteint des cotes d'alertes, ont été témoins d'un phénomène migratoire inédit : l'arrivée de plusieurs centaines de femmes de l'île Maurice, de la Réunion, de la Guadeloupe qui de leur côté ont opté pour le mariage comme solution d'émigration.

S'il apparaît que le mariage est à la croisée de deux stratégies (migratoire et matrimoniale), il est difficile d'identifier l'une ou l'autre comme cause ou effet. En revanche, et ce sera le propos de cet article, il est nécessaire pour comprendre l'apparition de ces mariages d'analyser dans quels rapports socio-économiques ils s'inscrivent de part et d'autre.

Le parti pris de s'en tenir ici aux émigrées mauriciennes à l'exclusion de réunionnaises ou guadeloupéennes tient d'une part à leur représentation statistiquement majoritaire, d'autre part à l'histoire coloniale particulière de cette île qui bien qu'ayant cessé d'être française en 1810, date à laquelle elle a été rétrocédée à l'Angleterre par le Traité de Paris, et devenue indépendante en 1968, subit très fortement encore l'attraction française.

I - Un phénomène statistiquement mineur, une visibilité sociale exceptionnelle :

Le 14 avril 1970, l'Express, quotidien mauricien, publiait une interview de Raphaël Touze, alors Ambassadeur de France. Après avoir déploré « le retrait de la France en matière d'émigration », Touze fait pour la première fois allusion à ce qu'il appelle « ce nouveau secteur de l'émigration qui marche le mieux : celui des mauriciennes qui vont retrouver des correspondants en France et se marier. Les visas sont délivrés en accord de Paris et une fois engagement pris. L'année dernière, nous en avons compté plus de trente à l'ambassade ».

(*) Attachée de recherche (CNRS). Centre d'Ethnologie Sociale et de Psychologie.

Depuis 1970, l'Ambassade de France a ainsi, selon cette même procédure, délivré plus de 700 visas « en vue mariage ». (cf. tableau ci-dessous).

1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
79	62	28	48	51	78	?	79	75	111	60

Comparaison faite avec le chiffre global d'émigrés mauriciens vers la France estimés entre 15 000 et 18 000 pour la même période (1), les candidates à l'émigration matrimoniale restent donc relativement minoritaires.

Cependant les conditions particulières de cette émigration retiennent l'attention : celle de la grande presse en particulier. Plusieurs articles en France et à Maurice, y sont consacré. L'aspect spectaculaire de ces mariages « exotiques » étonne. Une rumeur va ainsi se créer donnant à ce phénomène une visibilité sociale certaine qui va jouer un rôle important dans sa reproduction même.

Les titres des journaux sont en eux-mêmes évocateurs. Deux exemples : Paris-Match du 26 janvier 1974 : « Quand les Bretons importent des épouses ». Le Nouvel Observateur du 18 juillet 1977 : « Les mariées brunes de l'Aveyron »... etc...

A Maurice, l'écho retransmis de ce qu'il faut bien appeler une « affaire » est plus inquiétant. Le Progrès du 3 août 1973 titre « Rapt des Mauriciennes ». Plus récemment la Vie Catholique souligne « le sort qui guette la plupart de ces correspondantes ».

« Certaines se sont égarées dans la nature et récupérées par la prostitution, elles peuvent aujourd'hui se trouver en Allemagne ou au Japon car la prostitution est vraiment une affaire organisée ».

Encouragé ou vilipendé, le « mariage par correspondance » n'en reste pas moins une pratique très vivante. Seules les filières par lesquelles se transmettent les adresses ont changé.

Aux agences matrimoniales, dont certaines étaient plus ou moins liées aux circuits de prostitution, se sont assez rapidement substitués les « réseaux dits des cousines ».

En général, le scénario est toujours le même : une première femme venue par agence sert, une fois mariée, d'intermédiaire pour mettre en relation célibataires français et « cousines mauriciennes réelles ou fictives ». Cette façon de procéder est préférée par l'ensemble des candidats qui, non contents de ne pas être obligé de payer l'inscription annuelle (entre 300 et 500 francs) dans une Agence, ressentent moins l'anonymat de cette procédure.

(1) Chiffre communiqué par le M.T.M. (Mouvement de Travailleurs Mauriciens). Ce chiffre correspond à l'ensemble des migrants officiels et clandestins. Les « sans papiers » fournissant bien évidemment plus de la moitié du contingent.

La reproduction du réseau est ainsi assurée, en partie, par ceux et celles qui souvent le dénoncent après en avoir fait l'expérience. Mais cette perpétuation classique de tout fait migratoire est inscrite dans sa logique même.

L'ampleur statistique du phénomène et sa reproduction sociale une fois décrites, il devient nécessaire d'analyser les facteurs socio-économiques qui ont présidé, en milieu rural français, à mettre une population masculine précise en position d'époux potentiels vis-à-vis d'une population, nous le verrons tout aussi définie, de femmes mauriciennes.

II - Le problème du célibat des agriculteurs français :

Les causes du célibat des agriculteurs français ont été déjà largement analysées. Je rappellerais ici brièvement les résultats des travaux de G. Gegouzo et J.L. Brangeon consacrés à ce problème (2).

On sait que le célibat paysan est apparu et s'est développé au cours des trente dernières années et qu'il y a trois fois plus de célibataires parmi les agriculteurs que dans le reste de la population.

A l'origine de ce phénomène, on trouve bien sûr l'exode rural qui a touché la moitié des paysans français au cours de ces mêmes dernières années, mais d'autres constatations sont aujourd'hui unanimement admises.

- L'exode rural des filles de cultivateurs, à l'inverse de ce qui se passe pour les hommes n'est pas directement lié à la taille de l'exploitation.

- Les femmes quitteront la terre même si leur famille possède une exploitation importante.

- Un agriculteur propriétaire de son exploitation a d'autant moins de chance de se marier que la dimension de son exploitation est plus faible.

- A moins de 10 ha, on trouve 4 à 5 fois plus de célibataires que dans les fermes de 50 ha et au-delà. La pauvreté est donc liée à la campagne au célibat.

- Par delà, le revenu, la disparité des conditions de vie et de travail sur l'exploitation par rapport à la ville est inversement proportionnelle aux chances de se marier. Plus elles diffèrent de la ville et moins un agriculteur a de chances de se marier.

- Environ la moitié des filles d'agriculteurs préfèrent épouser un employé. Quant à la probabilité pour une fille née hors de l'agriculture d'épouser un paysan, elle reste très faible (0,8 à 2 %).

- S'il y a eu refus accru des filles de paysans d'être femmes de paysans le recrutement d'épouses hors du milieu agricole a lui aussi baissé par rapport à la première moitié du XX^e siècle, ce qui a contribué à faire encore diminuer le nombre de mariages paysans (3).

A cette série de constats, il faut ajouter quelques caractéristiques récentes concernant l'âge des célibataires et la disparité régionale en la matière. Entre 1968 et 1975, l'effectif total des chefs d'exploitation et aides

(2) GEGOUZO (G.) et BRANGEON (J.-L.) : Célibat paysan pauvreté, in Economie et statistique, vol. I.

(3) Avec qui se marient les paysans ? par G. GEGOUZO, INRA, Rennes, mai 1977.

familiaux a peu diminué de 33 à 42 ans (4).

- 314 960 en 1968

- 310 580 en 1975

Sur ce total, le nombre de célibataires est passé de 74 000 à 61 000. De 1968 à 1974, il y a eu environ 10 000 mariages d'agriculteurs âgés de 33 ans ou plus. Une grande majorité est bien restée à la terre mais n'a pu se marier après cette date. Cette évolution a été générale dans toutes les régions malgré les importantes disparités régionales.

Si le célibat agricole a diminué au-dessous de 40 ans cette disparité s'est néanmoins maintenue.

A l'âge de 40, 49 ans, il s'est même accru là où il était déjà répandu.

	1968	1975
Bretagne	18,2 %	20 %
Auvergne	24 %	26 %
Languedoc	19 %	22,6 %

Le taux de célibat le plus élevé de l'histoire paysanne reste celui de 1975.

Jusqu'en 1950, la condition paysanne était en moyenne plus enviée que la condition ouvrière. Après cette date, la condition de petit paysan a été de plus en plus dépréciée.

Ce sont donc les jeunes nés entre 1926 et 1935 qui sont arrivés à l'âge du mariage en 1950 ; or, à cette époque, l'exode des femmes s'est accéléré.

Pour cette population d'agriculteurs âgés de 35 à 45 ans, les possibilités de mariage sont donc pratiquement inexistantes et par conséquent, le maintien sur l'exploitation demeure précaire.

Beaucoup ont alors recours au système des annonces dont le « Chasseur français » ou d'autres journaux locaux regorgent.

Mais comme nous venons de le voir, les paysans restent encore « mal cotés » sur le marché matrimonial français.

Contrairement à la rumeur entraînée par le phénomène néo-ruraliste qui laisserait entendre une revitalisation de la vie rurale, nous l'avons noté plus haut, le nombre d'épouses hors du milieu agricole a encore baissé dans la deuxième moitié du XX^e siècle.

Cette population d'agriculteurs déjà âgés et propriétaires de petites et moyennes exploitations représente un pourcentage important des « annonceurs » et un marché potentiel pour les agences matrimoniales.

Comment, à cette même époque, c'est-à-dire les années 69-70, ce phénomène va s'articuler à celui de l'émigration des femmes mauriciennes en France et provoquer l'apparition des mariages franco-mauriciens dans les régions où, précisément, s'enregistrent les plus forts taux d'agriculteurs célibataires ayant dépassé 33 ans ?

(4) Par le même auteur, in : Le célibat paysan : Population n° 1, 1979.

III - L'émigration matrimoniale des femmes mauriciennes

Si les motivations au mariage des agriculteurs sont relativement évidentes : l'alternative se posant pour la plupart d'entre eux de la façon suivante : rester seul sur l'exploitation ou devenir salarié agricole sur d'autres. Du côté des femmes mauriciennes, il est nécessaire de resituer ce que j'ai appelé à titre d'hypothèse *une stratégie d'émigration*, dans le contexte socio-historique mauricien pour comprendre les raisons de ce « choix ».

A - *Origine sociale et ethnique des « candidates » à l'émigration matrimoniale :*

L'émigration matrimoniale n'affecte pas de façon uniforme l'ensemble de la population féminine mauricienne. Les femmes qui ont opté pour ce type particulier d'émigration ont en général de 20 à 30 ans, et se recrutent en majorité dans le milieu créole. Rappelons ici pour mémoire que parmi les communautés ethniques composant la population mauricienne (à savoir : population générale, indo-mauriciens incluant musulmans et hindous et sino-mauriciens) les créoles recensés sous la première appellation avec les franco-mauriciens représentent environ 28 % de la population globale contre 69 % d'Indo-Mauriciens et 3 % de Chinois (5). Au 31/12/78, la population totale était de 938 535 h. (6).

Il faut noter d'autre part que dans le milieu créole lui-même, ce phénomène a trouvé une résonance particulière chez ceux qui sont localement désignés comme créoles « demi-clef » ou « faire-blanc ». Cette désignation dont la pertinence s'évalue surtout dans le registre des représentations inter-communales, n'en découpe pas moins sur le plan socio-économique toute une frange du milieu créole. Plus précisément, en ce qui concerne la population féminine appartenant à la classe d'âge des 25-30 ans (en 1969-70), elle isole une catégorie relativement homogène de la population du point de vue social, économique et culturel.

Ainsi, parmi ce que j'ai appelé ici les « candidates à l'émigration matrimoniale », retrouve-t-on à 90 % des jeunes femmes dont la trajectoire personnelle et sociale a été profondément marquée par la période post-indépendantiste et la création de la Zone Franche (en 1970) où elles trouvèrent pour la plupart un emploi (60 % de la main d'œuvre était féminine) comme ouvrière.

Pour tenter d'explicitier les différents facteurs sociaux, culturels et économiques qui ont permis à ce type de stratégie de naître et de devenir effective, il est nécessaire d'analyser le contexte socio-politique de l'émigration mauricienne dans les années 1968-69, au lendemain de l'accession de l'île Maurice à l'Indépendance.

B - *La situation de l'émigration mauricienne en 1968-69*

En 1968, lors de la période pré-électorale qui devait décider de l'accession de l'île à l'Indépendance, G. Duval, leader du PMSD (7) essayait de mobiliser la population créole, au sens large (blancs, métis, chrétiens) sur

(5) Selon le vocabulaire employé à Maurice.

(6) Chiffre donné par le Bi-annuel Digest 1979.

(7) PMSD : Parti Mauricien Social Démocrate.

le thème du danger de voir se réaliser une hégémonie hindoue en cas d'accession à l'Indépendance.

Au lendemain de l'Indépendance, l'arrivée au pouvoir du parti travailliste représenté par le premier ministre Ramgoolam, hindou lui-même, ne fit qu'accentuer les tensions créées entre les communautés et intensifier le mouvement de panique déjà existant dans le milieu créole.

C'est à cette époque que s'enregistrent les plus forts taux d'émigration vers l'Australie, la Grande-Bretagne et la France.

Si l'on se réfère aux statistiques officielles (8), on s'aperçoit qu'entre 1967 et 1968, le nombre de départs passe de 32 925 à 35 988, augmentant le solde migratoire de plus d'un millier de personnes en un an (de - 3604 à - 4585) touchant en majorité le milieu créole. Les deux principaux pays d'accueil sont à cette époque l'Australie et la Grande-Bretagne.

Mais pour toute une fraction du milieu créole (non qualifié et très métissé), ces deux portes de sortie vont très vite se fermer. Les représentants de l'Australie et de la Grande-Bretagne à Maurice appliquent dès cette époque les directives de leur gouvernement visant à ne recruter que des employés ou cadres et opérant une sélection très sévère quant à l'origine ethnique. En 1969, un second événement politique va contribuer à renforcer le désir de partir dans ce même milieu. Gaétan Duval, baptisé le « Roi des Créoles » avant l'Indépendance, forme un gouvernement de coalition avec le parti travailliste. Cette alliance politique, vécue comme une « trahison » par ceux qui avaient soutenu G. Duval pendant toute sa campagne électorale, sera à l'origine d'une seconde vague d'émigration où la France cette fois apparaît comme terre d'accueil pour tous ceux qui ne répondent pas aux critères exigés par l'Australie et la Grande-Bretagne.

De 1969 à 1970, dans le seul espace d'un semestre, s'observe au niveau statistique, un renversement des tendances migratoires de l'Australie et de la Grande-Bretagne vers la France.

	1969	1970
Australie	957	694
Grande-Bretagne	222	202
France	23	122
Canada	8	35

Beaucoup d'articles de la presse mauricienne font ainsi état de cette inversion des tendances. L'Express du 29/9/70 commente à la faveur des chiffres cités ci-dessus : « les portes de la France longtemps fermées aux Mauriciens sont en train de s'ouvrir... les Autorités françaises exigent qu'un logement soit trouvé d'abord ».

(8) Ces chiffres officiels parus dans le Bi-annuel Digest, sont à traiter avec la plus grande réserve, étant donné l'importance des migrants clandestins.

Pour les femmes, la France n'offre guère que des emplois de domestiques. Ainsi, beaucoup de Mauriciennes viendront succéder aux bonnes espagnoles et portugaises qui se retrouvent, quant à elles le plus souvent, gardiennes d'immeubles. Pour celles dont les aspirations ne se satisfont pas de cette « offre d'emploi », le mariage est une solution, résolvant du même coup les problèmes de carte de séjour, de logement et d'emploi.

En 1969, dans la région de Toulouse et celle de Brest, arrivent celles que les journaux à sensation appelleront plus tard les premières « mariées brunes ». Le phénomène va s'étendre très rapidement à partir de cette époque. En 1970, trente visas sont délivrés, encouragés par l'Ambassade de France qui se félicite de cette émigration inattendue.

C - *Recrudescence du phénomène depuis 1980*

Sur les 44 visas officiellement accordés de janvier à juin 1980 (9), répartis comme suit (cf. tableau), 60 visas environ le sont au titre du mariage (France uniquement).

ROYAUME UNI	32
FRANCE	41 (+ 60 en vue de mariage)
AUSTRALIE	23
CANADA	22

C'est dire que ce phénomène, loin d'être en régression, est en pleine expansion. Actuellement l'Ambassade de France reçoit en moyenne quatre à cinq demandes de visas par semaine (10). Cette accélération s'explique d'une part, par la récession économique que subit actuellement le pays (nouvelle dévaluation de la roupie de 20 % enregistrée en octobre de cette année) : d'autre part par la facilité d'obtention de ces visas qui n'exige que la publication des bans pour être accordé et la présentation du billet aller et retour (en général fourni par le futur mari). Si le milieu créole catholique reste toujours le plus représenté, on peut noter pour ces deux dernières années, l'apparition sur les listes de demandes de visas, de femmes appartenant à la communauté indienne (tamoule pauvre en particulier), déjà converties ou dont certaines n'ont pas hésité à se convertir au christianisme pour faciliter le mariage.

En ce qui concerne la représentation socio-professionnelle, le dépouillement des listes de 1979 à 1980, révèle que :

- 50 % des femmes étaient sans profession
- 45 % travaillaient dans la zone franche
- 5 % étaient employées (vendeuses, domestiques)

Les licenciements actuellement opérés dans la plupart des Compagnies de la zone franche (créée en 1970), la hausse du coût de la vie et l'augmentation du nombre de chômeurs (près de 25 % de la population

(9) Cf. CERNEEN du 14/8/81, article « Emigration », reprenant les chiffres du dernier numéro d'« International Travel and Tourism ».

(10) Chiffre communiqué par le service des visas de l'Ambassade de France à Port-Louis, septembre 1981.

active) en 1981 qui frappe en premier lieu les femmes sont parmi les principaux facteurs de redéveloppement de ce secteur d'émigration.

D - *Au delà des raisons économiques, des raisons d'ordre socio-culturel :*

Que les agriculteurs français fournissent les plus forts taux de célibataires comme nous l'avons noté plus haut explique en grande partie que les mariages franco-mauriciens (qui s'effectuent pour la plupart par correspondance) intéresse majoritairement cette population masculine.

Le célibat rural et plus spécifiquement agricole détermine par conséquent la redistribution spatiale et sociale de cette migration (dont les régions d'accueil sont principalement : l'Aveyron, le Finistère, la Haute Lozère). A lui seul, le célibat pourrait être une variable nécessaire et suffisante pour expliquer du côté français comment s'effectue la recomposition sociale et géographique.

Il faut cependant préciser que la variable socio-professionnelle qui lui est associée opère elle aussi à un niveau différent qui est ici directement lié au marché matrimonial, à savoir que le « prix d'un agriculteur » est nettement moins élevé que celui d'un cadre dans la hiérarchie établie par les agences elles-mêmes. Pour 300 Frs par an, une agence quelconque fournit une liste d'adresses mensuellement renouvelée où n'apparaissent que les catégories professionnelles ouvrières ou agricoles. L'accès aux catégories socio-professionnelles « supérieures » nécessite d'engager le double de cette somme. Ce critère de sélection a été dissuasif pour l'ensemble des femmes interviewées.

Enfin une troisième variable intervient qui conforte les deux précédentes, celle-ci d'ordre culturel, l'intériorisation par toute une partie des femmes mauriciennes d'une appartenance raciale (surtout chez les plus métissées désignées à Maurice, de façon péjorative comme « mazambique » ou « petits cheveux », qui ne peut permettre à celles « qui ont déjà la chance d'épouser un blanc » d'accéder de surcroît aux catégories socio-professionnelles supérieures:

A titre illustratif, cet extrait d'interview :

« Noires comme nous sommes, on ne pouvait toute de même pas prétendre épouser un cadre, blanc en plus ».

D. Finistère, mai 1981

Ainsi les aspirations sociales de la plupart des mauriciennes qui ont tenté ce qu'elles appellent elle-mêmes « l'aventure », se sont-elles satisfaites dans l'ensemble du mariage avec un « blanc ». L'attraction que la France exerce encore sur une partie de la population mauricienne (créoles catholiques surtout) est encore suffisamment efficace pour que le mariage soit la solution privilégiée pour émigrer (11) ; qu'elle puisse, outre résoudre

(11) L'attraction culturelle à laquelle il est fait allusion ici est, faut-il le souligner, soigneusement entretenue par la France, qui si elle n'est pas et de loin le premier pays investisseur, consacre presque la totalité de ses crédits à l'action culturelle qu'elle y mène à travers la coopération notamment.

les problèmes économiques, satisfaire les désirs d'ascension sociale et apporter une réponse à la recherche d'une identité culturelle qui a souvent la nostalgie de ses racines coloniales.

Ajoutons en guise de conclusion, que sous ce que j'ai ici proposé à titre d'hypothèse comme la convergence « non fortuite » de deux stratégies discordantes quant à leurs motivations de départ, le mariage est l'amorce pour le mari et la femme de deux nouvelles séquences sur leurs trajectoires sociales :

1) maintien à la terre pour le mari agriculteur qui à l'occasion de ce mariage a pu sauver l'exploitation familiale et s'assurer d'une descendance.

2) intégration sociale et familiale pour la femme qui s'est traduit la plupart du temps par l'éclatement d'une identité culturelle déjà fragilisée, par l'exploitation de sa force de travail (les 3/4 assurent un travail sur l'exploitation). Parfois, par des compensations symboliques comme l'accession à un nouveau statut social : ici celui de femme d'exploitant propriétaire.



ABSTRACT

Since 1969, French rural society has witnessed a marriage phenomenon which, until then, was unheard of, and which involves women from Mauritius and bachelor farmers. These inter-ethnic marriages (most often arranged by correspondence) are analysed here in terms of the hypothesis that they constitute a non-fortuitous convergence of two strategies whose initial motivations set them quite apart :

- a matrimonial strategy for the farmers whom it allows to stay on the land and to give a new start to their farms ;
- a strategy of emigration for the Mauritian women who use marriage as a means of emigrating, simultaneously resolving the problems of employment and housing.

Although this phenomenon is statistically relatively minor (about 1,000 Mauritian women out of 15,000 emigrants over the same period), public rumour has accompanied it to such an extent that it has both given it social prominence and played a positive role in its propagation.

To understand the appearance of these marriages, this article intends to analyse the socio-economic framework in which they take place for both parties and more precisely to make clear the social, economic and cultural factors which enable these two strategies not only to emerge and become effective, but to converge at a given historical moment.

